Version 1 - 12.10.2026

REPÈRES PRATIQUES POUR LES INTERVENANTS À DOMICILE

LES LIMITES D'INTERVENTION AU DOMICILE

UN REPÈRE SIMPLE : je connais mes limites - je protège le bénéficiaire - je me protège

01 Véhicule Argent Données

- Laver, nettoyer ou réparer le véhicule.
- Conduire le véhicule du bénéficiaire.
- Gérer/conserver l'argent du bénéficiaire. Seule l'utilisation de 100€ en espèces est autorisée, pour des courses (en cas de difficulté, faire le lien avec l'association, une solution sera apportée).
- Faire ou demander une avance d'argent. Conserver ou recevoir des bijoux ou objets de valeur.
- Donner mes coordonnées personnelles ou prendre en charge des documents confidentiels hors du cadre prévu.

02 Logement Port de charges Travail en hauteur

- Lessiver murs/plafonds, décaper sols ou parquet.
- Nettoyer ou ranger cave, garage, grenier ou dépendances.
- Peindre, bricoler, réparer ou intervenir sur électricité/plomberie. Nettoyer une climatisation.
- Cirer l'ensemble du parquet ou nettoyer l'ensemble d'une moquette.
- Nettoyer les vitres et "contours" de fenêtres, baies ou vérandas quand cela nécessite de monter à une hauteur supérieure à la hauteur du genou
- Déplacer des objets lourds (meubles, gros pot de fleurs, bouteille de gaz ...), participer à un déménagement.
- Monter sur une échelle ou un support instable. Ne jamais monter sur un support au-delà de la hauteur des genoux.

03 Cuisine Exterieurs Chauffage

- Faire des conserves (risque alimentaire pour le bénéficiaire en lien avec la stérilisation). La cuisine est autorisée.
- Tailler une haie, tondre, désherber, bêcher, cultiver, récolter ou entretenir de grandes surfaces.
- Couper, fendre, scier du bois, rentrer des stères, réparer un appareil de chauffage ou ramoner.

04 Animaux

- S'occuper de l'animal si le bénéficiaire ou son entourage peut s'en charger.
- Toiletter l'animal.
- Gérer des animaux non domestiques ou nettoyer un logement infesté.

05 Soins et actes médicaux

- Les actes de soins sont réalisés dans le respect des compétences, de la qualification et des missions propres à chaque professionnel intervenant au domicile. En cas de questions, faire le lien avec votre association locale.

06 Prestations pour des tiers

- Cuisiner pour des invités et nettoyer leur vaisselle dans le cadre de l'intervention habituelle.
- Intervenir pour des tiers autonomes vivant au domicile hors couple.

⚠ TÂCHES PONCTUELLES NON PREVUES

Certaines demandes, formulées de manière imprévue par le bénéficiaire au cours de l'intervention, peuvent être réalisées uniquement si elles restent compatibles avec les missions de l'aide à domicile, le temps d'intervention et les conditions de sécurité.
Ces demandes doivent être signalées à l'association locale afin d'être enregistrées dans le plan d'accompagnement du bénéficiaire.

LE BON RÉFLEXE : En cas de doute, demande inhabituelle, besoin nouveau ou situation qui se dégrade :
JE CONTACTE MON ASSOCIATION AVANT D'INTERVENIR